

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT INDRE ET LOIRE
COMMUNE DE LOUANS**

**Compte rendu de séance
Séance du 16 Janvier 2024**

L'an 2024 et le 16 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame AVRIL Anaïs, Maire.

Présents : Mme AVRIL Anaïs, Maire, Mme GOUGET Micheline, M. VAH Jean-François, M. CLISSON Frédéric, M. BARON Benoist, M. AUBERT Thomas, Mme BERMELL Charlène, M. DAVEAU Dimitri, Mme FINOT Hélène, Mme LEMAIRE Virginie-Anne, Mme MIZZI Maëlanne, Mme POTESTA Magali

Excusés ayant donné procuration : M. GAUTIER Sébastien à Mme POTESTA Magali, M. JULLIEN Gérald à Mme GOUGET Micheline

Excusé : M. FOUSSIER Fabien

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 06/01/2024

Date d'affichage : 06/01/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme BERMELL Charlène

Objets des délibérations

SOMMAIRE

- I - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 05 décembre 2023
- II - Réélection d'un membre de la commission urbanisme
- III - Encaissement du chèque de remboursement du barnum abîmé
- IV - Demande de subvention du secours catholique
- V - Choix des entreprises pour les travaux d'aménagement de la gare
- VI - Demande de subvention FDSR
- VII - Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet
- VIII - Questions diverses

I - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 05 décembre 2023

Le compte-rendu de la session du 5 décembre 2023 a été envoyé préalablement à l'ensemble des conseillers.

Après en avoir délibéré, et conformément à l'article L 2121-23 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, accepte ce dernier compte-rendu à la majorité des présents (13 "pour" et 1 abstention).

II - Réélection d'un membre de la commission urbanisme

Madame le Maire informe le conseil municipal que la démission de la commission urbanisme de BERMELL Charlène en date du 05/12/2023, implique son remplacement.

Madame le Maire expose à l'assemblée que FOUSSIER Fabien se porte candidat pour intégrer la commission urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE, à l'unanimité des présents, la candidature de M. FOUSSIER FABIEN au sein de la commission urbanisme.

III - Encaissement du chèque de remboursement du barnum abîmé

Suite au prêt des barnums à la commune de Tauxigny-Saint-Bauld pour le compte de leur comité des fêtes, début juillet 2023, un barnum a été abîmé (toit et sac de transport).

N'ayant pu passer par les assurances, la commune de Louans, en accord avec le comité des fêtes de Tauxigny-Saint-Bauld, a acheté un toit et un sac de transport.

Le comité des fêtes a fait un chèque de 178.37€ pour le remboursement du matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE, à l'unanimité des présents, Madame le Maire à encaisser le chèque de 178.37€ du comité des fêtes de Tauxigny-Saint-Bauld pour le remboursement du barnum abîmé.

IV - Demande de subvention du secours catholique

Monsieur Michel BONNET, Président de la délégation d'Indre et Loire de Secours Catholique, par courrier en date du 14 novembre 2023, sollicite une subvention pour l'année 2024 pour soutenir l'association dans son fonctionnement et dans le développement de ses différentes missions.

Madame le Maire demande à l'assemblée de voter sur le versement de cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des présents :

- de **NE PAS VERSER** de subvention au secours catholique

V - Choix des entreprises pour les travaux d'aménagement de la gare

Dans le cadre de l'aménagement de la Place de la Gare, Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée qu'un appel d'offres avait été lancé le 26 septembre 2023 pour clôture des dépôts le 27 octobre 2023 et l'analyse des offres par la commission "appel d'offre" qui s'était réunie le 21 novembre 2023.

- 6 entreprises avaient retourné une offre pour le lot N° 1 (VRD) = Les membres de la Commission appel d'offre ont désigné la proposition de l'entreprise SAS EUROVIA CENTRE LOIRE de JOUE-LES -TOURS (37)

- 4 entreprises avaient retourné une offre pour le lot N°2 (PAYSAGE) = Les membres de la Commission appel d'offre ont désigné la proposition de l'entreprise ANVALIA d'AZAY-LE-RIDEAU (37)

- 2 entreprises avaient retourné une offre pour le lot N° 3 (ECLAIRAGE PUBLIC) = Les membres de la Commission appel d'offre ont désigné la proposition de l'entreprise INEO RESEAUX CENTRE de DESCARTES (37)

Madame le Maire propose donc de retenir l'entreprise EUROVIA pour le lot N°1, l'entreprise ANVALIA pour le lot N°2 et l'entreprise INEO pour le lot N°3 pour assurer les travaux d'aménagement de la Place de la Gare.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **ATTRIBUE** à l'entreprise EUROVIA pour les travaux d'aménagement de la place de la Gare - LOT N°1 - pour un montant de 149 584.00 € HT
- **ATTRIBUE** à l'entreprise ANVALIA pour les travaux d'aménagement de la place de la Gare - LOT N°2 - pour un montant de 69 972.35 € HT
- **ATTRIBUE** à l'entreprise INEO pour les travaux d'aménagement de la place de la Gare - LOT N°3 - pour un montant de 7 479.12 € HT.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2024.

VI - Demande de subvention FDSR

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la lettre du Conseil Départemental relative à la programmation 2024 du Fonds Départemental de Solidarité (FDSR),

Madame le Maire propose un avant-projet sur le changement de menuiseries à l'église et également à l'école ,

A ce titre, Madame le Maire propose de déposer auprès du Conseil Départemental un dossier de demande de subvention dans le cadre de Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) enveloppe « Socle » sur l'année 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité des présents, que Madame le Maire dépose une demande de subvention FDSR "Socle" sur un avant-projet : remplacement de menuiseries à l'église et à l'école.

VII - Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet

DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET LES GROUPEMENTS DE COMMUNES REGROUPANT MOINS DE 15000 HABITANTS (en application de l'article L332-8-3° du code général de la fonction publique)

L'assemblée délibérante ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L332-8 et L 332-9 ;
Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

La création à compter du 1^{er} mars 2024 d'un emploi permanent d'un agent polyvalent dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C à temps complet.

Cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire, ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an compte tenu d'une surcharge de travail du personnel technique et d'un besoin régulier d'être seconder pour certaines tâches. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 382, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

VIII - Questions diverses

- a) Correspondant SDIS : pas assez d'infos, à rediscuter
- b) Le 13/02 à 19h - Grange à Dîmes : réunion publique gendarmerie sur la participation citoyenne
- c) Info sur la fin des travaux d'assainissement Rue Principale
- d) CUa déposé pour terrains Jouault
- e) Terrain en DPU : attente de nouvelles de M. Deveaux
- f) Borne incendie - Chemin des fortunières posée fin décembre
- g) Toujours problème au château d'eau
- h) Connect services : factures non réglées depuis plusieurs mois, problème sur une carte sim - alarme atelier
- i) Médiathèque : spectacle prévu Salle St Jean le vendredi 26/01 à 16h pour les enfants de l'école
- j) Maëlanne demande que soit mis dans le prochain bulletin : la sécurité des piétons / cyclistes matin et soir lors des cars
- k) Maëlanne souhaite avoir de l'aide pour son projet "jeunes"

En mairie, le 17/01/2024
Le Maire
Anais AVRIL